

Mesdames, Messieurs,

Bonjour,

En l'absence de Monsieur le Ministre retenu ailleurs et qui regrette de ne pas participer à cette réunion, je vous remercie de votre présence ici qui témoigne de votre engagement pour améliorer notre environnement.

Pour ceux qui ne me connaissent pas, je me présente : Jean-François Dauphin, coordinateur EMAS de la Direction Opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement, et représentant de l'organisme compétent pour la Wallonie.

Ma direction est aussi enregistrée EMAS pour les trois sites de l'administration centrale.

Le gouvernement Wallon veut améliorer les performances environnementales de notre région et s'est clairement engagé dans cette voie par différentes mesures :

- La création du poste d'ambassadeur de la propreté. Cette action est une réponse à l'attente d'un grand nombre de citoyens soucieux de s'engager dans la durée par rapport à la propreté de leur rue ou de leur quartier. Après inscription, ils reçoivent le matériel nécessaire.
- L'investissement de plus de 400 millions d'Euros pour compléter l'épuration des eaux usées
- La transition écologique écartant les pesticides et leur utilisation (interdiction de l'utilisation du glyphosate, des néonicotinoïdes, par les particuliers et des produits phytopharmaceutiques en général)
- L'Installation de zones tampon obligatoires autour des écoles, hôpitaux et crèches
- L'amélioration et la modernisation des installations de traitement des déchets
- L'augmentation des amendes pour des incivilités telles que l'abandon de mégots, de chewing-gum ou de canettes.

- Le projet lancé aux communes pour verdir les places publiques etc...

Pour les entreprises enregistrées EMAS, cette année est importante : en effet, le règlement reprend les exigences de la nouvelle version de la norme ISO14001 : 2015. Ces exigences seront d'application en septembre 2018. La différence entre la norme internationale et le système européen diminue et le saut à effectuer lorsqu'on est certifié ISO 14001 vers EMAS devient de plus en plus petit. Monsieur Paquot, responsable EMAS à la commission Européenne vous l'expliquera dans quelques instants.

D'autre part, de nombreuses mesures au niveau européen vont être lancées par une révision des mesures de contrôles (allègement pour les sociétés EMAS) et une modification du statut de l'Ecolabel européen.

Des aides à l'enregistrement sont disponibles pour les PME via les chèques-entreprises ainsi qu'une prime aux investissements environnementaux pour toutes les entreprises.

Je vous souhaite une excellente réunion.